

SKEMA BUSINESS SCHOOL

**PROGRAMME
GLOBAL BBA**

Règlement Concours
SESAME 2025

Diplôme visé
Grade Licence Bac+4
Voie PARCOURSUP

skema
BUSINESS SCHOOL

AT HOME WORLDWIDE*

*Chez vous, partout dans le monde

CONDITIONS GÉNÉRALES

Le Concours SESAME est une banque d'épreuves communes à 16 écoles de commerce et de management international qui délivrent un diplôme visé par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche à Bac +4 et/ou Bac +5.

Le présent règlement Concours SESAME – Global BBA de SKEMA Business School vient compléter le règlement du Concours SESAME disponible en ligne :

<https://www.concours-sesame.net>.

CONDITIONS D'ADMISSION

SKEMA Business School organise un concours d'admission au programme Global BBA accessible via le Concours SESAME. Ce programme est ouvert aux étudiants titulaires (ou futurs titulaires) du baccalauréat français (général, technologique ou professionnel).

Tous candidats ayant été précédemment inscrits au programme Global BBA de SKEMA Business School et ayant cessé leur scolarité, à leur initiative ou à celle de l'établissement, ne pourront plus candidater à nouveau à ce programme.

L'admission définitive au programme est subordonnée à l'obtention du baccalauréat. Le candidat devra remettre, au plus tard le jour de la rentrée, l'attestation de réussite par le biais d'un relevé de notes officiel*. En cas d'échec ou d'impossibilité de fournir cette attestation dans les délais prévus, le candidat admis ne pourra en aucun cas intégrer le programme, ni garder le bénéfice de son admission pour la rentrée suivante. Il n'y a pas de limite d'âge pour se présenter au Concours SESAME. Les candidats peuvent s'inscrire sans condition de nationalité.

Le Concours SESAME se déroule en deux phases :

- ▶ Les épreuves d'admissibilité : le candidat fournit un ensemble d'éléments factuels, et est invité à présenter des épreuves communes à toutes les écoles de la banque lors de la phase dite des écrits, à l'issue de laquelle le jury se prononce sur l'admissibilité du candidat.
- ▶ Les épreuves d'admission : le candidat, s'il est déclaré admissible, est invité à se présenter physiquement sur site à un ensemble d'épreuves lors de la phase dite des oraux, à l'issue de laquelle le jury se prononce sur l'admission du candidat.

CONDITIONS FINANCIÈRES

Les candidats devront procéder à l'inscription au concours SESAME et au paiement des droits d'inscription. Ces droits d'inscriptions s'élèvent à 295€ (sans restriction de programme ou parcours/tracks/campus choisis). Ils sont à régler dès l'inscription par carte bancaire sur la plateforme nationale Parcoursup. Le paiement des droits d'inscription doit être effectué avant la confirmation du vœu sur Parcoursup.

Les candidats admis devront procéder à l'inscription au programme Global BBA de SKEMA Business School et au paiement de l'acompte sur les frais de scolarité sur la plateforme de SKEMA Business School dans les délais indiqués pour confirmer l'affectation au programme.

*L'attestation doit être un document officiel portant le nom et le cachet de l'Établissement, et la mention admis : les copies d'écran, emails, relevés de crédits ECTS, attestations prévisionnelles, etc. ne sont pas acceptés

PROCÉDURE D'INSCRIPTION AU CONCOURS SESAME

L'inscription au Concours SESAME et le paiement des droits d'inscriptions s'effectuent exclusivement sur la plateforme Parcoursup. Les candidats devront sélectionner le vœu SESAME (banque d'épreuves), à l'intérieur duquel ils auront à sélectionner en sous-vœu l'école, le programme et/ou le campus dans lequel ils souhaitent candidater. Chaque candidat disposera d'un espace personnel mySESAME (<https://mysesame.concours-sesame.net>) où il pourra compléter son inscription et consulter son dossier à chaque étape du concours.

Les titulaires du baccalauréat français ne peuvent être recrutés dans les programmes ouverts au Concours SESAME par une autre voie d'admission, à l'exception d'une admission à la rentrée du mois de janvier.

RÈGLEMENT DES ÉPREUVES DU CONCOURS SESAME

LES ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

Les épreuves d'admissibilité, phase dite des écrits sont proposées en format digital simultanément en France et à l'étranger conformément au règlement du Concours SESAME (<https://www.concours-sesame.net>). Elles sont communes à toutes les écoles et programmes de la banque SESAME.

Les notes obtenues seront utilisées pour calculer le résultat pour chacune des candidatures, en fonction des coefficients appliqués par chacune des écoles.

Le Concours SESAME comporte plusieurs types d'épreuves écrites que doivent passer tous les candidats :

ÉPREUVES ÉCRITES	COEFFICIENTS
Enjeux contemporains	10
Mathématiques	5
Compétences digitales	5
Français	5
LVA	10
LVB	5
Analyse documentaire	10

A ces épreuves écrites, s'ajoute une note de dossier scolaire calculé par SESAME pour un coefficient de 5.

Pour les futurs titulaires du baccalauréat, cette note est calculée à partir des notes anticipées obtenues au baccalauréat de français, des notes de contrôle continu, des notes des enseignements de spécialités déjà obtenues, des notes obtenues en première (3 trimestres ou 2 semestres) et en terminale (2 premiers trimestres ou 1er semestre), et des éléments de la « Fiche Avenir » disponibles sur Parcoursup.

Pour les titulaires du baccalauréat, elle est calculée à partir des notes et mention obtenues au baccalauréat.

LES ÉPREUVES D'ADMISSION

À l'issue des épreuves d'admissibilité, le jury classe les candidats selon leurs résultats à l'écrit. Les candidats pourront alors consulter les résultats d'admissibilité sur leur espace personnel mySESAME et savoir s'ils sont appelés à passer les épreuves d'admission, phase dite des oraux.

Les candidats admissibles sont invités à passer les épreuves orales en prenant rendez-vous directement sur leur espace personnel mySESAME.

Les épreuves orales sont propres à chacune des écoles de la banque SESAME.

Les épreuves orales de SKEMA Business School se dérouleront en présentiel sur l'un de nos 3 campus français pour les candidats résidant en France Métropolitaine. Il est possible de présenter ces épreuves en distanciel via visioconférence uniquement pour les candidats résidant hors France Métropolitaine et cas exceptionnels.

Chaque candidat admissible à SKEMA Business School sera soumis à une épreuve de 25 minutes composée de 2 entretiens, face à un jury de deux personnes (professeurs ou responsables de programmes, managers d'entreprises...).

► **L'entretien de motivation (coefficient 45)** : l'entretien dure 15 minutes et se déroulera en français. L'échange aura pour principal but de mettre en évidence les motivations du candidat et l'aptitude à atteindre les objectifs académiques du programme Global BBA. La qualité de l'expression, l'ouverture d'esprit et la créativité, les valeurs et les engagements des candidats sont autant d'éléments d'appréciation de l'entretien de motivation ; sans négliger la connaissance du programme et de l'école dans son ensemble.

► **L'entretien d'anglais (coefficient 10 - point bonus uniquement)** : l'entretien dure 10 minutes et se déroule en langue anglaise. Il permet d'évaluer la capacité linguistique du candidat. Il est formellement interdit au candidat de se munir d'un dictionnaire. Cette épreuve est un bonus pour les candidats. Elle sera évaluée sur 20 mais seuls les points au-dessus de 10/20 seront considérés.

Le nombre de places ouvertes, correspondant au nombre de candidats déclarés admissibles, est réparti sur les trois campus. Par conséquent, SKEMA Business School ne peut garantir au candidat la possibilité de passer les épreuves orales sur le campus souhaité. Néanmoins, le lieu du passage des oraux n'a aucune incidence sur le campus d'affectation.

Les candidats admissibles sont convoqués à 8h00 précises pour le créneau du matin et 13h30 précises pour le créneau de l'après-midi. Le candidat devra se présenter le jour de l'épreuve à l'heure correspondant à son créneau et jusqu'à 30 minutes après l'heure de convocation. Au-delà de cette heure, le candidat sera considéré absent et ne pourra participer aux épreuves orales de ce jour.

Le candidat devra obligatoirement se présenter avec une pièce d'identité en cours de validité avec photo (carte nationale d'identité ou passeport).

Le candidat devra prévoir d'être disponible la demi-journée complète, de 8h00 à 12h35 ou de 13h30 à 18h05. Tout candidat absent, même indépendamment de sa volonté, sera considéré comme démissionnaire. Aucune modification de date, de créneau ou de centre d'oral n'est possible après la clôture de modification 48 heures avant la demi-journée d'épreuves orales.

Le jour de l'épreuve orale, SKEMA Business School peut être amenée à modifier l'ordre, l'horaire et le jury de l'épreuve, même après la distribution des convocations. Les candidats concernés seront alors informés personnellement par le Service Concours. Les candidats doivent se présenter dans une tenue correcte, rendant visible l'intégralité de leur visage. Selon la situation sanitaire, des règles spécifiques tel que le port du masque, peuvent être imposées à l'ensemble des candidats. Elles seront alors précisées sur la convocation.

Les téléphones portables, montres connectées, ou tout autre moyen de communication doivent être éteints durant toute la durée des épreuves orales. Il est formellement interdit d'enregistrer le contenu d'une épreuve.

CAS DE FORCE MAJEURE

Les modalités de sélection des candidats ou d'organisation des épreuves du Concours SESAME peuvent changer en cas de force majeure (annulation des épreuves écrites et/ou orales). La force majeure désigne tout évènement extérieur, irrésistible et imprévisible, échappant au contrôle raisonnable de SKEMA, tels que l'application de nouvelle loi, réglementation ou décision gouvernementale impactant la mise en œuvre du concours, intempéries, épidémies, émeutes, guerres, rendant impossible l'exécution du concours dans les présentes conditions. Les candidats devront se conformer à ces modifications pour poursuivre le concours.

RÉSULTATS D'ADMISSION

A l'issue des épreuves orales, SESAME effectue un classement combinant les notes des deux évaluations coefficientées sur un total de 100 (hors épreuve orale d'anglais)*.

Les résultats d'admission seront publiés sur Parcoursup et le détail des notes obtenues sera disponible sur l'espace personnel mySESAME de chaque candidat.

Le candidat admis doit alors se conformer à la procédure en vigueur de Parcoursup concernant ses choix d'intégration. A savoir, que les résultats d'admission au Concours SESAME ne sont valides que pour la rentrée universitaire qui suit. Ces résultats restent conditionnés à l'obtention du baccalauréat français.

LA PHASE COMPLÉMENTAIRE

La phase complémentaire de Parcoursup permet à d'autres candidats de postuler entre mi-juin et mi-septembre dans le cas où des places offertes au concours en phase principale seraient restées vacantes. Un candidat peut formuler un vœu sur une formation que s'il n'a pas déjà candidaté sur cette formation en phase principale.

Tous candidats ayant été précédemment inscrits au programme Global BBA de SKEMA Business School et ayant cessé leur scolarité, à leur initiative ou à celle de l'établissement, ne pourront plus candidater à nouveau à ce programme.

L'école qui reçoit la candidature d'un candidat en phase complémentaire, évaluera son dossier Parcoursup en lui attribuant une note selon le barème appliqué par SESAME. Puis, s'en suit une épreuve orale le cas échéant, selon chaque école de la banque SESAME. Pour SKEMA Business School, à la note de dossier s'ajoute un entretien de motivation et un entretien d'anglais qui seront réalisés par visioconférence, si toutes les conditions d'éligibilité sont réunies.

La réponse à la candidature formulée en phase complémentaire sera publiée sur Parcoursup au plus tard à la fin du huitième jour qui suit l'enregistrement du vœu, hors période de suspension estivale de Parcoursup.

INTÉGRATION

Le nombre de places au concours est de 300 étudiants en première année sur le campus de Sophia-Antipolis et 350 en première année sur le campus de Lille.

Tout candidat admis qui accepte la proposition d'admission de SKEMA Business School devra suivre la procédure d'inscription sur son espace personnel MySKEMA. Il devra alors confirmer sa place en réglant un acompte sur les frais de scolarité de 2000 euros dans les délais indiqués, sous peine d'être considéré comme démissionnaire et de voir sa place attribuée à un candidat classé après lui, et ce pour tous les campus d'affectation.

Le candidat devra également signer le contrat d'inscription qui lui sera fourni. Le paiement de l'acompte ne se substitue pas à l'engagement juridique clair et définitif que constitue la signature du contrat.

La présence de l'étudiant sur son campus d'affectation le jour de la rentrée scolaire est obligatoire : tout étudiant qui ne se présente pas dans les deux semaines qui suivent le début des cours, sauf dérogation accordée par la Direction du Programme Global BBA, sera considéré comme démissionnaire et exclu de la liste des étudiants. Le contrat d'inscription sera donc résilié de plein droit.

*Epreuves écrites : coefficient 50 + Note de dossier : coefficient 5 + Epreuve orale - Entretien de motivation : coefficient 45

REPORT D'INTÉGRATION

L'intégration dans le Programme Global BBA de SKEMA Business School doit être réalisée l'année de l'admission. Toute demande de report d'intégration doit être formulée par écrit auprès de la Direction du Programme avant la fin du mois de septembre de l'année d'admission. L'intégration ne peut être reportée au-delà de deux semestres consécutifs et le candidat reste redevable de démontrer l'obtention du baccalauréat français ou du diplôme équivalent international avant le 31 octobre de l'année du concours. Un report d'admission pourra être accordé uniquement pour :

- ▶ Raison de santé dûment justifiée par un certificat médical ;
- ▶ Réaliser un stage de longue durée ou un séjour linguistique ;
- ▶ Participer à des compétitions sportives internationales.

L'accord du report d'admission est à l'appréciation de la Direction du Programme Global BBA.

Le candidat bénéficiant d'un report d'admission s'engage à ne pas présenter d'autres voies d'admission au Global BBA de SKEMA Business School, ni d'autres concours. Il devra intégrer le campus où il a été affecté initialement et ne pourra pas bénéficier d'un transfert dans un autre campus, quel qu'en soit le motif. Le report d'intégration ne donne lieu à aucun remboursement, y compris l'acompte sur les frais de scolarité. L'étudiant devra signer un nouveau contrat d'inscription aux conditions tarifaires en vigueur.

RÉCLAMATIONS

Les décisions du jury sont sans appel. Aucune demande de révision de notes, ou de nouvel entretien ou examen du dossier Parcoursup ne pourra être admise.

L'appréciation portée sur la fiche de notation pourra éventuellement être communiquée au candidat dans les trois mois qui suivent la publication des résultats d'admission et ce après une demande écrite faite par le candidat auprès du Service Concours par email (concours-undergraduate@skema.edu). Aucune copie de cette fiche ne sera envoyée.

EXCLUSION DU CONCOURS

Toute infraction au présent règlement et toute fraude ou tentative de fraude peut entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive du concours, sans préjudice des poursuites qui pourraient être engagées et sans possibilité de se présenter à une autre session du Concours SESAME ou de tout autre mode d'admission à SKEMA Business School.

Les informations transmises par le candidat engagent sa responsabilité. En cas de fausse déclaration, il sera exclu du Concours SESAME et perdra le bénéfice de son admission, y compris après son intégration éventuelle.

Sera considéré comme démissionnaire et exclu du concours :

- ▶ Tout candidat absent à une des épreuves à laquelle il s'est inscrit ;
- ▶ Tout candidat ayant un comportement déplacé lors des épreuves ;
- ▶ Tout candidat qui tiendrait des propos écrits ou oraux diffamatoires à l'encontre de SKEMA Business School avant, pendant ou après les épreuves ou publication des résultats.

Conformément aux dispositions du règlement intérieur de SKEMA Business School, il est demandé au candidat d'avoir une tenue vestimentaire et un comportement correct à l'intérieur des locaux (centres d'oral). SKEMA se réserve le droit d'exclure toute personne qui ne respecterait pas ces consignes.

SKEMA BUSINESS SCHOOL

Afrique du Sud Brésil Canada Chine Émirats Arabes Unis États-Unis France



LES SITES SKEMA

AFRIQUE DU SUD

Campus Stellenbosch
Ryneveld Street,
Stellenbosch 7 600, South Africa

BRÉSIL

Campus Belo Horizonte
Avenida do Contorno, 5456
- Savassi, Belo Horizonte
MG, 30110-036, Brazil

CANADA

Centre d'Innovation en Intelligence Artificielle de Montréal
SKEMA Business School
400 Avenue Atlantic, Bureau 500
Montréal, Québec, H2V 1A5, Canada

CHINE

Campus Nanjing
Mochoo International Education Park,
Nanjing Audit University,
No. 77, Beiwei road, Gulou District,
Nanjing, 210036, China

Campus Suzhou
Building A4 & A5
99, Ren'ai Road, Dushu Lake
Higher Education Town
215123 SIP Suzhou,
Jiangsu Province, China

ÉMIRATS ARABES UNIS

Campus Dubaï
DIFC Academy, DIFC,
The Gate village, Gate village 02
— p/o BOX 74 777 Dubai, UAE

ÉTATS-UNIS

Campus Raleigh
920 Main Campus Drive
Venture II, Suite 101
Raleigh, NC 27606, USA

FRANCE

Campus Lille
Avenue Willy Brandt
59777 Euralille, France

Campus Grand Paris
5 Quai Marcel Dassault,
CS 90067
92156 Suresnes Cédex, France

Campus Sophia Antipolis
60 rue Fedor Dostoïevski,
CS 30085
06902 Sophia Antipolis Cédex, France